



Que faire quand un des parent décide de changer le systeme de gar

Par **coulon marylène**, le **21/09/2008** à **21:37**

bonjour , je suis divorcée depuis 1 an j'ai ,par jugement ,la garde légale de mes enfants ,mon ex veut changer ce statut ,il souhaite légaliser une garde partagée hors je m'y oppose fermement puisqu'il laisse nos enfants seuls la nuit lorsqu'il les a(main courante faite). il dit que puisque je me suis remariée je n'ai plus à besoin de conserver ce statut de garde qu'il ne l'avait fait que parce que j'étais seule afin que je puisse m'en sortir avec d'éventuelles aides. quel est mon recours si je refuse ce fait meme si un juge des affaires familiale le décide? MERCI de me répondre je suis perdue

Par **Tisuisse**, le **21/09/2008** à **23:07**

Seul un nouveau jugement du JAF peut modifier les droits de garde et de visite. Ce jugement s'impose à tous.